



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE BREVET FÉDÉRAL ENTRAÎNEUR

Version applicable au 01.09.2025



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - www.fftir.org

Préambule

Qu'est-ce que la VAE ?

Vous avez une expérience dans des activités en relation avec le Brevet fédéral entraîneur (BFE) de la Fédération Française de Tir et vous souhaitez la faire valider pour obtenir le diplôme correspondant.

La Validation des acquis de l'expérience (VAE) est faite pour vous. La VAE est un droit individuel : *« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle, enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles. La validation des acquis produit les mêmes effets que les autres modes de contrôle des connaissances et aptitudes. »*

La VAE permet donc la prise en compte des compétences acquises lors d'activités professionnelles salariées et/ou non salariées, mais également et plus largement d'activités bénévoles et/ou de volontariat, d'activités exercées dans le cadre de responsabilités syndicales, d'actions réalisées en formation initiale ou continue en vue d'obtenir tout ou partie d'un diplôme.

La FFTir a mis en place une procédure spécifique d'obtention de ses diplômes fédéraux par la voie de la VAE, à partir de la constitution d'un dossier-type. Il est constitué de deux parties : la première correspond à la demande de faisabilité et la seconde au dossier de validation relatant les différentes expériences du candidat en rapport avec le diplôme du BFE.

Il vous faut compléter le dossier-type afin que la commission VAE de la FFTir puisse examiner votre demande.

Étape 1 : dossier de faisabilité (ex-livret 1)

Pour que votre candidature soit recevable, vous devez remplir les conditions suivantes :

- justifier d'un volume horaire d'activités d'encadrement en Tir sportif, dans un stand de tir affilié à la FFTir et homologué, en relation avec les compétences du BFE équivalent à 500 heures sur les cinq dernières années,
- être licencié à la FFTir depuis cinq ans minimum (sixième saison sportive),
- présenter la licence de la saison sportive en cours,
- être titulaire de l'unité d'enseignement PSC ou équivalent,
- posséder un niveau de pratique en attestant d'un score minimal réalisé au cours des dix dernières années lors de championnats officiels (Gestion sportive) et être titulaire de la cible arc-en-ciel (« Passeport Cibles Couleurs » validé). Le niveau de pratique correspond à la réalisation d'un score minimal au regard du tableau de score établi par la FFTir.

Score minimal à réaliser :

	JF ou D1	JG ou S1	D2	D3	S2	S3
Carabine 10 m*	510/528,0	530/553,0	495/510,0	320/330,0	520/540,0	510/525,0
Carabine 60 BC 50 m*	540/565,0	555/580,0	530/555,0	520/545,0	545/570,0	535/560,0
Carabine trois positions 50 m	510/1 020	530/1 060	500		510	500
Pistolet 10 m	495	525	480	310	515	505
Pistolet 25 m	500	525	480		515	505
Pistolet 50 m		485			475	465
Pistolet vitesse 25 m		515			505	
Cible mobile 10 m	270	450			440	
Fosse et Skeet olympique	70	90			80	
Double trap	70	90			80	
Autres disciplines hors ISSF	Réaliser les points de qualification au championnat de France.					
Carabine 10 m debout R1/R2	500,0	523,0				
Carabine 10 m couché R3	553,0					
Carabine 10 m debout R4	540,0					
Carabine 10 m couché R5	578,0					
Carabine 60 BC 50 m R6	500,0					
Carabine trois positions 50 m R7/R8	1 000	1 000				
Pistolet 10 m P1/P2	450	490				
Pistolet 25 m P3	400					
Pistolet 50 m P4	450					
Fosse assis PT1	70					
Fosse debout PT2	75					
Fosse debout PT3	65					

* Points entiers et au 1/10.

Étape 2 : étude du dossier de validation (ex-livret 2)

Lorsque votre dossier de faisabilité (ex-livret 1) est recevable, la commission VAE de la FFTir peut examiner votre dossier de validation (ex-livret 2) en lien avec les compétences attendues d'un entraîneur.

Vous devrez décrire des expériences mettant en avant les compétences acquises en lien avec les exigences du BFE dans les différents Blocs de Compétences capitalisables (BC) dont vous sollicitez la validation. Chaque expérience doit être suffisamment détaillée.

La commission examine votre dossier de façon à mettre en évidence vos compétences en lien avec vos capacités à :

- maîtriser l'activité et l'enseignement du Tir sportif,
- se situer en tant qu'entraîneur au sein de sa structure et au sein du « Projet de performance fédéral » (PPF).

Ces compétences sont regroupées en six BC :

- **BC1** : concevoir, organiser et conduire l'entraînement,
- **BC2** : améliorer les compétences techniques des athlètes,
- **BC3** : préparer et optimiser le matériel,
- **BC4** : préparer et suivre les athlètes en compétition,
- **BC5** : encadrer une action de formation de cadres,
- **BC6** : appréhender l'environnement institutionnel, la réglementation et les responsabilités de l'entraîneur.

Au regard des activités identifiées pour le titulaire du BFE, des compétences sont associées et regroupées par BC. Les compétences afférentes au BFE sont détaillées ci-dessous dans le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

Ce référentiel peut vous permettre d'identifier plus facilement les compétences que vous avez acquises au travers de vos expériences passées.

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 1 – Concevoir, organiser et conduire l'entraînement			
A.1.1. Valorisation des connaissances acquises en vue d'améliorer les performances.	C.1.1.1. Étudier les notions de perfectionnement, de performance et de compétitivité pour améliorer les résultats des pratiquants.	Épreuve n° 1 : - nature : QCM certificatif sur la méthodologie de l'entraînement, - lieu : centre de formation, - durée : 20 min maximum.	Le stagiaire : - hiérarchise ses actions d'entraînement, - a une connaissance générale des principaux processus de la méthodologie de l'entraînement, - est capable d'intervenir sur au moins deux des cinq facteurs de la performance, - est capable de proposer une séance pédagogique en rapport avec son évaluation, - sait organiser les différentes phases de l'échauffement, - connaît les principales stratégies utilisées en compétition, - connaît la procédure de coaching en compétition, - sait comment observer un pratiquant afin de délivrer un message juste et pertinent, - sait argumenter ses choix (techniques, pédagogiques, tactiques, et stratégiques), - sait concevoir et utiliser une grille d'observation.
	C.1.1.2. Appliquer les principaux processus de la méthodologie de l'entraînement afin de développer les compétences des pratiquants.	Épreuve n° 2 : - nature : oral s'appuyant sur le projet d'entraînement mené au sein de la structure d'alternance, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 45 min maximum (15 min d'exposé et 30 min de questions).	
	C.1.1.3. Appliquer les différents facteurs de la performance en Tir sportif pour améliorer les résultats des pratiquants.	Épreuve n° 3 : - nature : mise en situation pédagogique collective avec 3 pratiquants minimum, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 55 min maximum (40 min de séance et 15 min d'entretien portant sur les choix pédagogiques et les attitudes du stagiaire).	
	C.1.1.4. Définir des objectifs techniques et de performance adaptés afin de faire progresser les pratiquants de façon réaliste par rapport à leurs capacités.		
A.1.2. Conception d'un cycle d'entraînement et planification d'une saison.	C.1.2.1. Concevoir un cycle d'entraînement et planifier une saison sportive afin de structurer la progression des pratiquants sur une période donnée.	Épreuve n° 2 : - nature : oral s'appuyant sur le projet d'entraînement mené au sein de la structure d'alternance, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 45 min maximum (15 min d'exposé et 30 min de questions).	Le stagiaire : - propose une planification (cycle d'entraînement) adaptée au niveau et aux objectifs des pratiquants en tenant compte du calendrier des compétitions.
A.1.3. Gestion des échecs et de la réussite.	C.1.3.1. Analyser la performance des pratiquants en compétition afin d'optimiser la planification.		Le stagiaire : - sait analyser la performance des pratiquants et proposer une remédiation.
A.1.4. Valorisation des connaissances acquises afin de dispenser un enseignement de qualité.	C.1.4.1. Étudier les grands principes de la relation entraîneur-entraîné afin de proposer un enseignement de qualité.		Le stagiaire : - utilise à bon escient les outils de communication.

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A.1.5. Conduite d'un cycle de perfectionnement en s'appuyant sur la progression pédagogique « Cibles Couleurs ».	C.1.5.1. Suivre la progression pédagogique « Cibles Couleurs » afin d'organiser la progression des pratiquants.	Épreuve n° 4 : - nature : passage « Cibles Couleurs » de niveau bleu, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 60 min maximum.	Le stagiaire : - a une bonne connaissance de la progression « Cibles Couleurs », - utilise les outils fédéraux pour conduire la progression des pratiquants et démontre l'intérêt du dispositif fédéral « Cibles Couleurs », - est capable d'organiser une session de formation et de validation des cibles bleue à arc-en-ciel.
	C.1.5.2. Conduire un cycle d'entraînement ayant pour supports les programmes des niveaux bleu à arc-en-ciel afin de perfectionner les pratiquants.	Épreuve n° 5 : - nature : passage « Cibles Couleurs » de niveau marron, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 60 min maximum.	
	C.1.5.3. Observer et évaluer le niveau des pratiquants pour mettre en place des situations pédagogiques adaptées.	Épreuve n° 6 : - nature : passage « Cibles Couleurs » de niveau arc-en-ciel, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 60 min maximum.	

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 2 – Améliorer les compétences techniques des athlètes			
A.2.1. Maîtriser les fondamentaux techniques dans la discipline d'option.	C.2.1.1. Maîtriser les fondamentaux techniques (Pistolet, Carabine ou Plateau).	Épreuve n° 1 : - nature : QCM certificatif sur la technicité des différentes disciplines, - lieu : centre de formation, - durée : 20 min maximum.	Le stagiaire : - sait démontrer en détail un geste technique juste.
	C.2.1.2. Démontrer les fondamentaux et les techniques spécifiques (Pistolet, Carabine ou Plateau).	Épreuve n° 2 : - nature : mise en situation pédagogique collective avec 3 pratiquants minimum, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 55 min maximum (40 min de séance et 15 min d'entretien portant sur les choix pédagogiques et les attitudes du stagiaire).	Le stagiaire : - connaît le geste d'attaque et la rotation au Pistolet vitesse à 10 et 25 m (option Pistolet), - connaît les positions genou, couché et debout de la Carabine à 10 et 50 m (option Carabine), - connaît les positions épaulée et désépaulée au Plateau (option Plateau).
	C.2.1.3. Acquérir les bases techniques de la gestion des conditions atmosphériques.		
A.2.2. Gestion des informations.	C.2.2.1. Mettre en œuvre le logiciel d'analyse du geste (Scatt).	Épreuve n° 3 : - nature : mise en situation en atelier, installation et réglage du Scatt, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - sait utiliser le logiciel d'analyse Scatt.
	C.2.2.2. Analyser les résultats (courbe et données Scatt).	Épreuve n° 4 : - nature : mise en situation en atelier, analyse de résultats et remédiation, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - est capable de lire et d'analyser les données recueillies afin de les utiliser pour améliorer des points techniques, - sait repérer les moments clés sur les courbes du logiciel d'analyse du geste Scatt.
	C.2.2.3. Analyser une vidéo.	Épreuve n° 5 : - nature : mise en situation en atelier, analyse d'une vidéo et proposition d'exercices, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - sait utiliser les moyens simples pour analyser une vidéo, - est capable de corriger et d'expliquer ses choix.
A.2.3. Valorisation de sa pratique personnelle.	C.2.3.1. Améliorer sa pratique personnelle pour mieux comprendre le Tir sportif.		

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 3 – Préparer et optimiser le matériel			
A.3.1. Connaissance et adaptation du matériel afin de favoriser la progression des pratiquants.	C.3.1.1. Délivrer une information adaptée sur le matériel utilisé en compétition (armes, accessoires, équipements) afin de pouvoir conseiller les pratiquants.		
	C.3.1.2. Adapter l'arme des pratiquants (crosse, arme et accessoires) afin d'améliorer leur niveau de performance.	Épreuve n° 1 : - nature : QCM certificatif sur l'adaptation du matériel, - lieu : centre de formation, - durée : 20 min maximum.	Le stagiaire : - sait conseiller et proposer un choix d'arme et d'équipement adapté à la morphologie des pratiquants, - connaît les règles d'adaptation des crosses à la morphologie des pratiquants, - procède rapidement aux différents réglages du matériel et adapte celui-ci aux caractéristiques des pratiquants, - est capable d'argumenter sur les réglages de l'arme et l'utilisation des principaux accessoires.
	C.3.1.3. Régler les détentes afin de permettre aux pratiquants de progresser.	Épreuve n° 2 : - nature : QCM certificatif sur le réglage des détentes et entretien, - lieu : centre de formation, - durée : 20 min maximum.	Le stagiaire : - sait résoudre les dysfonctionnements liés aux réglages des détentes, - sait régler une détente en fonction de la technique adoptée, - sait entretenir les armes de sa discipline d'option, - identifie les problématiques liées à la maintenance du matériel.
	C.3.1.4. Sensibiliser à faire des tests et sélectionner des munitions.		
A.3.2. Prise en compte de l'état du matériel spécifique et gestion de l'entretien et du bon fonctionnement des armes (armes, installations, cibles, lanceurs et compresseurs).	C.3.2.1. Entretenir en toute sécurité le matériel lié à sa pratique et garantir son bon fonctionnement.		

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 4 – Préparer et suivre les athlètes en compétition			
A.4.1. Préparation à la compétition.	C.4.1.1. Préparer et gérer l'échauffement afin de permettre aux pratiquants de tirer dans les meilleures conditions physiologiques et psychologiques.	Épreuve n° 1 : - nature : oral s'appuyant sur le projet d'entraînement mené au sein de la structure d'alternance, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 45 min maximum (15 min d'exposé et 30 min de questions).	Le stagiaire : - sait organiser un échauffement.
	C.4.1.2. Définir une préparation tactique en vue de la compétition afin de permettre aux pratiquants de performer.		Le stagiaire : - connaît les principales stratégies utilisées en compétition.
	C.4.1.3. Manager les pratiquants avant, pendant et après la compétition afin de faire progresser le public concerné.		Le stagiaire : - connaît la procédure de coaching en compétition, - sait observer afin de délivrer un message juste et pertinent, - sait argumenter ses choix (tactiques, stratégiques, etc.).
	C.4.1.4. Analyser la performance des pratiquants en compétition afin de programmer au mieux les entraînements post-compétition.		Le stagiaire : - sait analyser la performance des tireurs (gestion des échecs et de la réussite).
	C.4.1.5. Utiliser le règlement sportif de sa discipline d'option.	Épreuve n° 2 : - nature : QCM certificatif sur la connaissance du règlement sportif de sa discipline d'option, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - connaît et applique le règlement sportif de sa discipline d'option.
A.4.2. Connaissance de la préparation mentale.	C.4.2.1. Utiliser les différents canaux sensoriels afin d'adapter sa communication avec les athlètes.	Épreuve n° 3 : - nature : QCM certificatif sur les différents canaux sensoriels, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - sait adapter sa communication face aux athlètes.
	C.4.2.2. Développer l'estime de soi des athlètes dont il a la charge.		
	C.4.2.3. Proposer des exercices (visualisation, imagerie et séquence mentale).		
	C.4.2.4. Gérer le potentiel émotionnel d'un athlète.		

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A.4.3. Connaissance de la préparation physique.	C.4.3.1. Diriger les exercices de préparation physique générale.		
	C.4.3.2. Diriger les exercices de préparation physique spécifique.	Épreuve n° 4 : - nature : tirage au sort d'une question sur les thèmes proposés, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 5 min de préparation, 15 min d'exposé et questions.	Le stagiaire : - sait proposer une suite d'exercices afin d'améliorer la stabilité et l'endurance de l'athlète.
	C.4.3.3. Mettre en œuvre les exercices de sensibilité proprioceptive.		Le stagiaire : - sait proposer une suite d'exercices afin d'améliorer les sensations kinesthésique de l'athlète.
	C.4.3.4. Inciter les athlètes à respecter une bonne hygiène de vie, (alimentation, hydratation et sommeil).		
A.4.4. Appréhension des dispositifs de lutte contre le dopage.	C.4.4.1. Sensibiliser aux risques inhérents à l'utilisation de substances interdites.		
	C.4.4.2. Expliquer le protocole d'un contrôle antidopage.		

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 5 – Encadrer une action de formation de cadres			
A.5.1. Conception d'une action de formation de cadres.	C.5.1.1. Utiliser les directives nationales formation et leurs mises en application au niveau régional.	Épreuve n° 1 : - nature : entretien s'appuyant sur un rapport (2 à 5 pages) relatant la participation à l'encadrement de formation de cadre au sein d'une ligue, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum (10 min d'exposé et 5 min de questions).	Le stagiaire : - connaît le cursus de la formation fédérale, - connaît le rôle et les missions du RFL.
	C.5.1.2. Concevoir des outils pédagogiques.		Le stagiaire : - présente son action de formation de cadres.
	C.5.1.3. Animer des séquences de formation initiale de cadres (BFJE, CAC, BFA ou BFI).		Le stagiaire : - connaît l'organisation de la formation fédérale au sein de sa ligue.
	C.5.1.4. Expliquer le rôle et les missions du RFL.		
A.5.2. Valorisation des connaissances acquises dans le cadre du tutorat.	C.5.2.1. Appréhender le rôle de tuteur 2° degré et sa relation avec les stagiaires en formation.	Épreuve n° 2 : - nature : être tuteur lors de séances pédagogiques collectives avec 3 pratiquants minimum, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 55 min maximum (40 min de séance et 15 min d'entretien portant sur les choix pédagogiques et les attitudes du stagiaire).	Le stagiaire : - est capable de développer des situations formatives favorables au développement en action des savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 6 – Appréhender l'environnement institutionnel, la réglementation et les responsabilités de l'entraîneur			
A.6.1. Appréhension des modalités de fonctionnement de la structure d'alternance (règlement intérieur et organisation technique).	C.6.1.1. Décrire le fonctionnement de la structure d'alternance.	Épreuve n° 1 : - nature : oral s'appuyant sur le projet d'entraînement mené au sein de la structure d'alternance, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 45 min maximum (15 min d'exposé et 30 min de questions).	Le stagiaire : - est capable de situer sa structure d'alternance dans l'organisation fédérale.
	C6.1.2. Décrire le fonctionnement de la FFTir et de ses organes décentralisés.		
A.6.2. Veille à la réglementation de l'enseignement bénévole et professionnel dans les Activités physiques et sportives (APS), des responsabilités morale, civile et pénale, des matériels utilisés, des dispositions liées à l'assurance et à la licence fédérale	C.6.2.1. Expliquer les textes réglementant l'enseignement bénévole et professionnel dans les APS.	Épreuve n° 2 : - nature : QCM certificatif sur la réglementation de l'enseignement des APS, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - connaît les obligations d'affichage des documents officiels.
	C6.2.2. Appliquer les responsabilités morale, civile et pénale en lien avec son périmètre de responsabilité.		
	C.6.2.3. Expliquer les dispositions de la réglementation des matériels utilisés pour son activité.		
	C.6.2.4. Appliquer la procédure de déclaration d'une manifestation auprès de l'assureur fédéral et d'une déclaration de sinistre.		
	C.6.2.5. Expliquer la procédure réglementaire de la prise de licence.		
	C.6.2.6. Appliquer la procédure de déclaration de stage de mineurs avec hébergement.		

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A.6.3. Appréhension des dispositifs de lutte contre le dopage, de la prévention de la plombémie et du traitement des accidents par balles.	C.6.3.1. Expliquer les dispositifs réglementaires liés au dopage et son organisation fédérale.	Épreuve n° 3 : - nature : QCM certificatif sur les dispositifs liés au dopage, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - connaît les dispositifs réglementaires liés au dopage.
	C.6.3.2. Prévenir les risques liés à la plombémie.		
	C.6.3.3. Suivre la procédure de traitement d'un accident par balle.	Épreuve n° 4 : - nature : QCM certificatif sur la procédure de traitement d'un accident par balle, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - connaît la procédure de traitement d'un accident par balle.
A.6.4. Veille à la réglementation sportive de la FFTir (Gestion sportive) et à la filière de détection fédérale (Projet de performance fédéral – PPF).	C.6.4.1. Expliquer la réglementation sportive liée aux compétitions nationales, internationales et connaître la filière de détection fédérale.	Épreuve n° 5 : - nature : QCM certificatif sur l'utilisation de la RGS, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - connaît les procédures d'inscription, de dérogation et d'organisation aux différentes compétitions.
A.6.5. Connaissance de l'histoire du Tir sportif et des différentes fédérations internationales.	C.6.5.1. Décrire le contexte fédéral et son évolution.		
	C.6.5.2. Décrire l'organisation des fédérations internationales affiliées de la FFTir.		
A.6.6. Appréhension des règles d'homologation des installations de Tir sportif.	C.6.6.1. Transmettre les informations utiles pour l'homologation d'un stand de tir.	Épreuve n° 6 : - nature : QCM certificatif sur l'ensemble des règles d'homologation d'un stand de tir, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - sait réaliser une visite d'homologation.
	C.6.6.2. Informer sur les obligations d'affichage des documents officiels, des normes techniques et de sécurité.		Le stagiaire : - sait informer sur l'ensemble des règles d'homologation.
A.6.7. Prévention et lutte contre le harcèlement et les discriminations.	C.6.7.1. Informer sur le plan fédéral de lutte contre les violences.	Épreuve n° 7 : - nature : QCM certificatif sur la lutte contre les violences au plan fédéral et national, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - sait informer sur le dispositif fédéral de lutte contre les violences.
	C.6.7.2. Appliquer la procédure de signalement national de lutte contre les violences.		Le stagiaire : - est capable de suivre une procédure de signalement.

Pour plus de précisions, veuillez consulter le règlement du BFE sur le site internet de la FFTir (rubrique formation) :

https://www.fftir.org/wp-content/uploads/2025/09/Livret_REGLEMENT_BFE-09_2025_b-web.pdf

Étape 3 : décision

Le candidat sera convoqué à un entretien avec la commission VAE de la FFTir avant que celle-ci ne statue. La durée de l'entretien est de 15 à 30 minutes maximum et les questions porteront sur des compléments d'informations relatifs aux expériences décrites par le candidat dans le dossier. La commission décide alors de la délivrance (totale ou partielle) ou non du diplôme au candidat.

En cas de validation partielle, la commission indiquera par écrit la nature des compétences, connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire dans un délai de trois ans à compter de la notification de la décision de la commission. Vous pourrez présenter un nouveau dossier VAE pour les BC restant à acquérir ou bien vous présenter et suivre une formation organisée par la FFTir.

Modalités pratiques

Dossier à envoyer exclusivement par email à : secretariat-formation@fftir.org

Uniquement le dossier de faisabilité (ex-livret 1) pour vérifier la recevabilité de votre dossier. Dans ce cas vous recevrez un avis de recevabilité, à la suite de quoi vous pourrez envoyer le dossier de validation (ex-livret 2) pour étude.

Tous les justificatifs demandés doivent être joints au dossier.

Dossier de faisabilité (ex-livret 1) : un chèque ou un virement bancaire de 50 euros correspondant aux frais administratifs nécessaires au traitement et à l'étude de votre dossier doit être joint à votre dossier de demande de VAE (dès l'envoi du dossier de faisabilité).

Accompagnement : si la recevabilité vous est accordée, vous pouvez solliciter un accompagnement par une personne qualifiée désignée par le département formation fédérale pour la rédaction de votre dossier de validation (ex-livret 2). Dans ce cas, vous devez faire parvenir à la FFTir un chèque ou un virement bancaire de 300 euros correspondant au coût de cet accompagnement.

Dossier de validation (ex-livret 2) : un chèque ou un virement bancaire de 100 euros correspondant aux frais administratifs nécessaires au traitement et à l'étude de votre dossier doit être joint à votre dossier de validation (ex-livret 2).

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la FFTir. Les virements doivent être effectués sur le compte de la FFTir (Crédit Agricole IBAN : FR76 1950 6400 0028 1116 5629 234 – BIC : AGRIFRPP895).

L'accompagnement proposé par la FFTir couvre un volume horaire de 14 heures sur une période maximum de 12 mois à compter de la formulation de la demande d'accompagnement du candidat (l'accompagnement forfaitaire est une aide à la rédaction de quatre activités sur les six demandées pour une validation des six BC du BFE). Toutefois, la durée et les modalités précises de l'accompagnement proposé peuvent être aménagées en fonction des besoins identifiés conjointement par le demandeur et le département formation fédérale (modalités précisées dans le contrat d'accompagnement VAE).

Dossier de faisabilité (ex-livret 1) : recevabilité de la demande de VAE

Le dossier de faisabilité permet de statuer sur la recevabilité de votre dossier de VAE. Le dossier de validation n'est examiné que si la recevabilité vous est accordée.

La recevabilité pour la VAE du Brevet fédéral entraîneur correspond à la prise en compte de 500 heures minimum d'activité en rapport avec le domaine et les activités visées sur cinq ans minimum.

Remarque : un candidat ne peut déposer qu'une seule demande de VAE par année civile pour un même diplôme.

Dossier de validation (ex-livret 2) : étude du dossier d'expériences du candidat

La commission fédérale d'étude des dossiers de VAE se réunit deux fois par an à l'occasion des championnats de France 10/18 m, 25/50 m ou Plateau. La commission valide ou non le diplôme visé. Elle peut aussi délivrer un ou plusieurs BC. À la suite de la délibération de la commission, vous recevrez un courrier vous indiquant soit une validation totale, partielle ou un rejet du dossier.

Les dossiers doivent IMPÉRATIVEMENT être parvenus AU MOINS 60 JOURS AVANT le début des championnats de France 10/18 m, 25/50 m ou Plateau.

Remarque : il est très fortement recommandé aux candidats de se faire accompagner par une personne de la FFTir, afin de se conformer à la démarche de présentation et de rédaction du dossier et ainsi se donner les meilleures chances d'obtenir le diplôme sollicité. Vous pouvez consulter la liste des cadres techniques référents VAE sur le site internet de la FFTir (rubrique formation) : <https://www.fftir.org/responsables-formation-nationaux/>



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE BREVET FÉDÉRAL ENTRAÎNEUR

**Dossier de faisabilité (ex-livret 1) :
recevabilité de la demande de VAE**



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - www.fftir.org

Identité du candidat

M. ☐ Mme ☐

Nom de naissance :

Prénom(s) :

Nom d'épouse :

Date de naissance :

Nationalité :

Commune de naissance :

Département de naissance :

Pays de naissance :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Pays de résidence :

Tél. domicile/mobile :

Email :

N° de licence FFTir :

Votre situation actuelle

Exercez-vous une activité bénévole dans un club de la FFTir : Oui ☐ Non ☐

Si oui, précisez (type d'activité, volume horaire) :

Nom du club :

N° d'affiliation du club :

Conditions de recevabilité

Afin que votre candidature soit recevable, vous devez remplir les conditions suivantes :

<i>Cochez la case et joindre les pièces justificatives.</i>		Réservé à la FFTir
Justifier d'un volume horaire d'activités en relation avec le BFE équivalent à 500 heures sur les cinq dernières années correspondant au domaine et aux activités visées. <i>Attestation(s) signée(s) par deux responsables de l'association dans laquelle vous avez exercé ayant pouvoir de signature (cf. modèle joint).</i>		
Être licencié à la FFTir depuis cinq ans minimum (sixième saison sportive). <i>Photocopie de votre licence FFTir en cours de validité.</i>		
Présenter la licence de la saison sportive en cours. <i>Photocopie de votre licence FFTir.</i>		
Être titulaire du PSC ou équivalent. <i>Photocopie de votre diplôme.</i>		
Posséder un niveau de pratique en attestant d'un score minimal réalisé au cours des cinq dernières années lors de championnats officiels et être titulaire de la cible arc-en-ciel. <i>Attestation signée par le président du comité départemental ou par le Responsable formation de ligue (RFL) ou « Passeport Cibles Couleurs » validé.</i>		

Pièces à joindre au dossier

En sus des conditions de recevabilité, merci de bien vouloir joindre les documents suivants :

<i>Cochez la case et joindre les pièces justificatives.</i>		Réservé à la FFTir
Photocopie de votre carte nationale d'identité (recto-verso) ou de votre passeport.	☐	
Chèque ou virement bancaire de 50 euros correspondant aux frais administratifs et à l'étude du dossier de faisabilité de votre dossier.	☐	

Partie réservée à la FFTir

Date de réception du dossier.		
Dossier complet.	Oui	Non
Décision de recevabilité.	Favorable	Défavorable
Date de la décision de recevabilité.		

Motivation du candidat

Expliquez les raisons de votre démarche et votre choix de diplôme en vous appuyant sur votre parcours de pratiquant sportif ou d'encadrant bénévole et sur votre projet d'encadrement, sportif ou personnel.

Vous pouvez utiliser autant de pages que nécessaire pour présenter vos motivations et joindre un curriculum vitæ.

Diplômes et formations

Attention : pour chaque diplôme, formation, ou titre, pensez à joindre au dossier les justificatifs correspondants (photocopies diplôme, livret de formation, attestation de formation, etc.).

Niveau scolaire ou universitaire :

Cochez la case qui correspond au plus haut niveau obtenu.

- ☐ Aucune qualification.
- ☐ Niveau 3 (CAP, BEP).
- ☐ Niveau 4 (Baccalauréat, BP).
- ☐ Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST).
- ☐ Niveau 6 (licence, licence professionnelle, BUT, maîtrise).
- ☐ Niveau 7 (master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur).
- ☐ Niveau 8 (doctorat, habilitation à diriger des recherches).

Liste des diplômes scolaires ou universitaires obtenus :

Diplômes obtenus et année d'obtention :

-
-
-
-
-

Autres formations :

Notamment dans le domaine sportif (formation continue, arbitrage, etc.). Diplômes ou compétences validées et année d'obtention :

-
-
-
-
-
-
-

Parcours sportif :

Niveau de pratique et titres obtenus (discipline, score, niveau « Cibles Couleurs », etc.) :

-
-
-
-
-
-
-

Expériences en lien avec la fonction d'entraîneur

Expériences <i>(nombre non limité)</i>	Emplois ou fonctions exercées	Statut	Périodes	Structures d'accueil	Volumes horaires
1	Exemple : préparation des tireurs au dispositif « Cibles Couleurs »	Bénévole	Janvier 2017 à août 2019	Club de tir de _____	140
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
...					

Attention : pour chaque expérience, merci de bien vouloir joindre l'attestation correspondante (cf. modèle joint).

Lien entre vos expériences et les activités de l'entraîneur

Pour chacune de vos expériences citées dans le **tableau précédent**, cochez les activités réalisées :

Activités	Expériences <i>(nombre non limité)</i>										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	...
Encadrement de l'école de tir et/ou d'une structure d'apprentissage.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Encadrement des séances d'entraînement : projet de perfectionnement à 10, 25 et 50 m ou Plateau (public jeunes et adultes).	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Encadrement des stages d'entraînement du PPF (comité départemental ou ligue).	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Accompagnement et suivi en compétition des tireurs (niveau régional minimum).	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Encadrement des séances de préparation au dispositif « Cibles Couleurs » jusqu'au niveau arc-en-ciel.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Participation à l'encadrement et à l'animation d'une formation de cadres sur la ligue (BFJE, CAC, BFA, BFI ou formation continue).	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Participation à la validation du dispositif « Cibles Couleurs » jusqu'au niveau arc-en-ciel (en autonomie ou sous la conduite d'un encadrant diplômé).	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Participation à la vie associative du club.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Implication dans la vie associative du comité départemental ou de la ligue.	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Autre (à préciser) :	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Modèle d'attestation de fonction bénévole

Cette attestation doit être signée par **deux responsables de l'association** dans laquelle vous avez exercé ayant pouvoir de signature.

Je soussigné(e) : Mme ou M.

Nom de naissance :

Qualité :

Certifie que Mme ou M. :

Né(e) le : à :

Demeurant à :

Commune :

Code postal :

☐ est bénévole dans l'association :

Nature des fonctions exercées :

Depuis le : (jour) (mois) (année)

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées (jusqu'à la date de délivrance de l'attestation) :

☐ a été bénévole dans l'association :

Nature des fonctions exercées :

Du : (jour) (mois) (année) au : (jour) (mois) (année)

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

Nom et adresse de la structure dans laquelle s'est déroulé le bénévolat :

Commune :

Code postal :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation.

Cachet de l'association et signature du premier responsable :

Fait à :

Le :

Nom :

Prénom :

Cachet de l'association et signature du second responsable :

Fait à :

Le :

Nom :

Prénom :

Attention : vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » (Code pénal, article 441-1).

Récapitulatif

Joignez toutes les pièces justificatives demandées au dossier puis :

Joignez avec le dossier de faisabilité (ex-livret 1) un chèque ou un virement bancaire de 50 euros pour les frais administratifs et l'étude de votre dossier.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) _____

- déclare sur l'honneur que les informations transmises dans ce dossier sont sincères et véritables,
- dépose ce dossier au secrétariat formation fédérale de la FFTir et m'engage à ne déposer qu'une seule demande pour le Brevet fédéral entraîneur pour l'année civile en cours,
- sollicite un accompagnement par une personne qualifiée de la FFTir : Oui ☐ Non ☐
- demande la validation des Blocs de compétences (BC) du Brevet fédéral entraîneur de club par la voie de la VAE :

BC1 ☐ BC2 ☐ BC3 ☐ BC4 ☐ BC5 ☐ BC6 ☐

Fait le :

à :

Signature du demandeur

Dossier à envoyer exclusivement par email à : secretariat-formation@fftir.org

Les dossiers doivent IMPÉRATIVEMENT être parvenus AU MOINS 60 JOURS AVANT le début des championnats de France 10/18 m, 25/50 m ou Plateau.



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE BREVET FÉDÉRAL ENTRAÎNEUR

**Dossier de validation (ex-livret 2) :
dossier d'expériences du candidat**



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - www.fftir.org

Expériences en lien avec le Brevet fédéral entraîneur

Cette partie permet de décrire vos activités, représentées sous forme de fiches d'expériences à renseigner, de façon à mettre en évidence vos compétences en lien avec vos capacités à :

- maîtriser l'activité et l'enseignement du Tir sportif,
- se situer en tant qu'entraîneur au sein de sa structure et au sein du PPF.

Vous devez choisir pour chaque fiche d'expérience une activité que vous décrirez dans le détail en précisant notamment :

- le contexte de votre activité (lieu, type de public, etc.),
- le ou les objectifs poursuivis,
- votre niveau de responsabilité dans l'activité,
- les moyens et méthodes mis en œuvre,
- les difficultés rencontrées et les solutions apportées.

Vous devez présenter des expériences en lien avec chacune des BC dont vous demandez la validation. Le nombre de fiches d'expériences présenté est limité à 6. Une même fiche d'expérience peut comporter la présentation de compétences acquises au titre de plusieurs BC.

Rappel des six BC constitutives du BFE :

- **BC1** : concevoir, organiser et conduire l'entraînement,
- **BC2** : améliorer les compétences techniques des athlètes,
- **BC3** : préparer et optimiser le matériel,
- **BC4** : préparer et suivre les athlètes en compétition,
- **BC5** : encadrer une action de formation de cadres,
- **BC6** : appréhender l'environnement institutionnel, la réglementation et les responsabilités de l'entraîneur.

Chaque expérience doit être suffisamment détaillée (8 pages par expérience minimum + annexes éventuelles).

Chaque fiche d'expérience doit relater une expérience **vécue**. Elle ne peut en aucun cas être une fiche-type qui exprimerait une approche théorique de la compétence visée. Il s'agit de raconter ce que vous avez réellement fait dans cette activité, en utilisant le « je » dans la rédaction.

Vous décrierez six activités selon les critères suivants :

- activité 1 : vous rédigerez une activité mettant en avant la conception, l'organisation et la conduite de vos entraînements,
- activité 2 : vous montrerez dans ce récit comment vous améliorez les compétences techniques des athlètes à travers la description d'un entraînement détaillé,
- activité 3 : vous décrierez comment vous avez dû préparer et optimiser le matériel de vos tireurs,
- activité 4 : vous présenterez un écrit décrivant un entraînement de préparation à un match et le suivi des athlètes en compétition,
- activité 5 : vous ferez le retour détaillé d'une de vos actions de formation de cadres (BFJE, CAC, BFA, BFI ou formation continue) au sein de votre ligue,
- activité 6 : vous décrierez une action démontrant vos connaissances et votre expérience de l'environnement institutionnel, de la réglementation et des responsabilités de l'entraîneur.

Ainsi, la commission VAE de la FFTir pourra avoir une vision précise de la manière dont vous avez réalisé ces expériences et pourra alors apprécier vos compétences.

Les activités exercées doivent être en lien avec les activités définies dans le règlement du BFE.

Pour vous aider dans votre description, consultez le règlement du BFE sur le site internet de la FFTir (rubrique formation) :

https://www.fftir.org/wp-content/uploads/2025/09/Livret_REGLEMENT_BFE-09_2025_b-web.pdf

Récapitulatif des activités décrites dans les fiches d'expériences <i>(limité à 6)</i>	
1 –	
2 –	
3 –	
4 –	
5 –	
6 –	

Partie réservée à la FFTir

Date de réception du dossier.		
Dossier complet.	Oui	Non
Chèque ou virement bancaire de 300 euros correspondant au coût de l'accompagnement.	Oui	Non
Chèque ou virement bancaire de 100 euros correspondant aux frais administratifs nécessaires au traitement et à l'étude du dossier de validation.	Oui	Non

Fiche d'expérience n° _____ (utilisez autant de fiches d'expériences que d'activités décrites et utilisez autant de pages que nécessaires pour décrire une activité – rappel : 8 pages par expérience Minimum + annexes éventuelles)

Nom et prénom :

Période d'exercice :

Volume horaire :

Structure d'exercice :

Fonctions exercées :

Public concerné :

Bloc de Compétences capitalisable visé :

Description et analyse détaillées de l'expérience :

[illegible]

Date et signature (pour chaque fiche d'expérience) :

Récapitulatif

Joignez toutes les pièces justificatives demandées au dossier puis :

Joignez avec le dossier de faisabilité (ex-livret 1) un chèque ou un virement bancaire de 300 euros si vous souhaitez un accompagnement par une personne qualifiée du département formation fédérale.

Joignez avec le dossier de validation (ex-livret 2) un chèque ou un virement bancaire de 100 euros correspondant aux frais administratifs nécessaires au traitement et à l'étude de votre dossier d'expériences (ex-livret 2).

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) _____

- déclare sur l'honneur que les informations transmises dans ce dossier sont sincères et véritables,

- dépose ce dossier au secrétariat formation fédérale de la FFTir et m'engage à ne déposer qu'une seule demande pour le Brevet fédéral entraîneur pour l'année civile en cours.

- sollicite un accompagnement par une personne qualifiée de la FFTir : Oui ☐ Non ☐

- demande la validation des Blocs de Compétences capitalisables (BC) du Brevet fédéral entraîneur par la voie de la VAE :

BC1 ☐ BC2 ☐ BC3 ☐ BC4 ☐ BC5 ☐ BC6 ☐

Fait le :

à :

Signature du demandeur

Dossier à envoyer exclusivement par email à : secretariat-formation@fftir.org

Les dossiers doivent IMPÉRATIVEMENT être parvenus AU MOINS 60 JOURS AVANT le début des championnats de France 10/18 m, 25/50 m ou Plateau.